

# ATTIJARI FCP HARMONIE

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « ATTIJARI FCP HARMONIE » arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I - Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectués l'audit des états financiers de « ATTIJARI FCP HARMONIE », comprenant le bilan arrêté au 31/12/2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 106 724 dinars, y compris des sommes distribuables de 2 320 DT.

#### **1) Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Attijari Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2) Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### **3) Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de « ATTIJARI FCP HARMONIE » ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que :

- Au 31 décembre 2014, l'actif d'« Attijari FCP Harmonie » est employé en des liquidités à hauteur de 41,06%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 29 de la loi 2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.
- Au cours de l'exercice 2014, l'actif d'« Attijari FCP Harmonie » a été employé en des bons de trésor assimilables et en des parts D'OPCVM à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 30 Mars 2015**

**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURIN**

**BILAN ARRETE AU 31/12/2014**

(exprimé en dinars tunisiens)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>NOTE</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>63 295</b>	<b>58 268</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	27 100	27 095
b-Obligations et valeurs assimilées	4-1	36 195	31 173
c-Autres valeurs		-	-
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>44 100</b>	<b>46 325</b>
a-Placements monétaires	4-2	0	-
b-Disponibilités	4-2	44 100	46 325
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>			-
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>			-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>107 395</b>	<b>104 593</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1-OPERATEURS CREDITEURS</b>	4-5	647	639
<b>PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS</b>	4-6	24	24
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>671</b>	<b>663</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-CAPITAL</b>	4-3	<b>104 404</b>	<b>102 307</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>		<b>2 320</b>	<b>1 623</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-4	3	3
b-Sommes distribuables de l'exercice	4-4	2 317	1 620
<b>ACTIF NET</b>		<b>106 724</b>	<b>103 930</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>107 395</b>	<b>104 593</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014**  
(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>NOTE</i>	<b>Exercice Clos le 31/12/2014</b>	<b>Exercice Clos le 31/12/2013</b>
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>		<b>5 069</b>	<b>4 436</b>
a-Dividendes	4-7	3 294	2 816
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	4-7	1 775	1 620
c-Revenus des autres valeurs	4-7	-	-
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	4-8	<b>103</b>	<b>21</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>5 172</b>	<b>4 457</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	4-9	2 551	2 552
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 621</b>	<b>1 905</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		-	-
<b>CH 2-Autres charges</b>	4-10	304	285
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 317</b>	<b>1 620</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 317</b>	<b>1 620</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )</b>		-	-
<b>Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres</b>		2 745	(2 327)
<b>Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres</b>		(620)	503
<b>Frais de négociation de titres</b>		(28)	(7)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>4 414</b>	<b>(211)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014**  
(exprimé en dinars tunisiens)

	Exercice Clos le 31/12/2014	Exercice Clos le 31/12/2013
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	4 414	-211
a-Résultat d'exploitation	2 317	1 620
b-Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	2 745	(2 327)
c-Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres	(620)	503
d-Frais de négociation de titres	(28)	(7)
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>(1 620)</b>	<b>(1 400)</b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a-Souscriptions</b>	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits d'entrée		
<b>b-Rachats</b>	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droit de sortie		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 794</b>	<b>(1 611)</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a-En début de l'exercice	<b>103 930</b>	<b>105 541</b>
b-En fin de l'exercice	<b>106 724</b>	<b>103 930</b>
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a-En début de l'exercice	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
b-En fin de l'exercice	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,672</b>	<b>10,393</b>
<b>DIVIDENDE DISTRIBUE</b>	<b>0,162</b>	<b>0,14</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,24%</b>	<b>-0,20%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU  
31/12/2014**

**1. Présentation du fonds commun de placement ATTIJARI FCP HARMONIE:**

ATTIJARI FCP HARMONIE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 43/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP HARMONIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK.

Le gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 août 2011.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 01 novembre 2011.

**2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. Règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres. La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

### **3.3- Evaluation des autres placements:**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

### ACTIFS

#### 4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 63 295 DT contre 58 268 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b><i>Coût d'acquisition</i></b>	<b>62 894</b>	<b>60 748</b>
- Actions et droits rattachés	22 474	25 435
- Titres OPCVM	4 820	4 713
- Obligations et valeurs assimilées	35 600	30 600
<b><i>Plus ou moins-values potentielles</i></b>	<b>(507)</b>	<b>(3 252)</b>
- Actions et droits rattachés	(203)	(3 063)
- Titres OPCVM	9	10
- Obligations et valeurs assimilées	(313)	(199)
<b><i>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</i></b>	<b>908</b>	<b>772</b>
<b>Totaux</b>	<b>63 295</b>	<b>58 268</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

#### 4-2 – Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 44 100 DT contre 46 325 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
- Avoir en banque	46 287	46 320
- Sommes à l'encaissement	(21)	(4)
- Sommes à régler	(2 174)	(3)
- Intérêts courus sur compte courant	8	12
<b>Totaux</b>	<b>44 100</b>	<b>46 325</b>



## ACTIF NET ET PASSIFS

### 4-3 - Capital social :

<b>- Capital au 31/12/2013</b>	
- Montant	102 307
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteur de parts entrants	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	2 745
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(620)
- Frais de négociation de titres	(28)
<b>- Capital au 31/12/2014</b>	
- Montant	104 404
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2

### 4-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs. Elles se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	2 317	1 620
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	3
<b>Totaux</b>	<b>2 321</b>	<b>1 623</b>

#### **4-5 - Opérateurs Créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 647 DT contre 639 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Gestionnaire	567	559
Dépositaire	40	40
Distributeur	40	40
<b>Totaux</b>	<b>647</b>	<b>639</b>

#### **4-6-Autres créditeurs divers**

Au 31/12/2014, le solde de ce poste s'élève à 24 DT contre 24 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
- CMF à payer	9	9
- Etat – Impôt à payer	15	15
<b>Totaux</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

**ETAT DE RESULTAT****4-7 – Revenus des actions**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 5 069 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 contre 4 436 DT pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014</b>	<b>Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>
Revenus des actions	1 474	981
Revenus des OPCVM	1 820	1 835
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 775	1 620
<b>Totaux</b>	<b>5 069</b>	<b>4 436</b>

**4-8 – Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent en 2014 à 104 DT contre 21 DT pour l'année 2013 et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014</b>	<b>Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>
Intérêts/ compte courant	104	21
<b>Totaux</b>	<b>104</b>	<b>21</b>

**4-9 – Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent en 2014 à 2 551 DT contre 2 552 DT pour l'année 2013 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014</b>	<b>Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>
Rémunération du gestionnaire	2 235	2 236
Rémunération du dépositaire	158	158
Rémunération du distributeur	158	158
<b>Totaux</b>	<b>2 551</b>	<b>2 552</b>

**4-10 – Autres charges**

Les autres charges s'élèvent en 2014 à 304 DT contre 285 DT pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014</b>	<b>Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>
Redevance CMF	105	105
Impôts et Taxes	128	127
Autres Frais et Frais Bancaire	71	53
<b>Totaux</b>	<b>304</b>	<b>285</b>

## 5. Autres informations

### 5-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 2 235 DT TTC.

### 5-2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 158 DT TTC.

### 5-3 Rémunération du distributeur

La fonction de commercialisation est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 158 DT TTC.

### 5-4 Données par part et ratios pertinents

#### 5-4-1 Données par part

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,517	0,446	0,380
Charges de gestion des placements	(0,255)	(0,255)	(0,210)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,262</b>	<b>0,191</b>	<b>0,178</b>
Autres produits	-	-	-
Autres charges	(0,030)	(0,029)	(0,038)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,232</b>	<b>0,162</b>	<b>0,140</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,232</b>	<b>0,162</b>	<b>0,140</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,274	(0,233)	(0,092)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,062)	0,050	0,513
Frais de négociation de titres	(0,003)	(0,001)	(0,007)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>(0,209)</b>	<b>(0,184)</b>	<b>0,414</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,441</b>	<b>(0,021)</b>	<b>0,554</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,209</b>	<b>(0,184)</b>	<b>(0,414)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,209</b>	<b>(0,184)</b>	<b>0,414</b>
Distribution de dividendes	0,162	0,140	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>10,672</b>	<b>10,393</b>	<b>10,554</b>

#### 5-4-2 Ratios de gestion des placements :

Ratios de gestion des placements	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Actif Net Moyen	105 214	105 253	104 805
Total charges / actif net moyen	2,714%	2,695%	2,366%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,425%	2,424%	2,008%
Autres charges / actif net moyen	0,289%	0,271%	0,358%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,202%	1,539%	1,339%

#### 5-5 : Les mouvements sur le portefeuille-titres

Libellé	Obligations & Valeurs assimilées	Actions SICAV	Actions cotées
Solde initial en coût d'acquisition	30 600	4 713	25 435
(+) Souscriptions	5 000	51 310	11 153
(-) Remboursements ou cessions	0	51 203	14 114
(+) Variation des intérêts précomptés	0	0	0
<b>Solde final en coût d'acquisition</b>	<b>35 600</b>	<b>4 820</b>	<b>22 474</b>
(+) Solde initial des Intérêts courus	772	0	0
(+) Variation des Intérêts courus	136	0	0
<b>Solde final des intérêts courus</b>	<b>908</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(+) Solde initial des +/- valeurs potentielles	(199)	10	(3 063)
(+) Variation des +/- valeurs potentielles	(114)	(1)	2 860
<b>Solde final des +/- valeurs potentielles</b>	<b>(313)</b>	<b>9</b>	<b>(203)</b>
<b>Total</b>	<b>36 195</b>	<b>4 828</b>	<b>22 271</b>

Le détail des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres au cours de l'exercice 2014 est le suivant :

Titres	+/- Value réalisée en 2014
<b>Actions cotées</b>	<b>(495)</b>
ATTIJARI BANK	149
SOTIPAPIER	12
AIR LIQUIDE	(138)
ARTES	(255)
MONOPRIX	(263)
<b>OPCVM</b>	<b>(106)</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	(106)
<b>DROITS</b>	<b>(19)</b>
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	(4)
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	(15)
<b>TOTAL</b>	<b>(620)</b>

**PORTEFEUILLE AU 31/12/2014**

**Annexe I**

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif	Nombre total d'actions	% du capital émis
<b>Actions et Droits rattachés</b>		<b>22 474</b>	<b>22 271</b>	<b>20,74%</b>		
ADWYA	260	1 818	2 125	1,98%	15 840 000	0,00%
DA1/5ADWYA 2014	260	363	361	0,34%	15 840 000	0,00%
DELICE HOLDING	34	496	515	0,48%	54 907 262	0,00%
ESSOUKNA AA	300	1 401	1 878	1,75%	5 050 500	0,01%
ESSOUKNA NG 2014	120	536	710	0,66%	5 050 500	0,00%
POULINA GROUP HOLDING	500	3 905	2 799	2,61%	180 003 600	0,00%
SITS	300	1 050	576	0,54%	15 600 000	0,00%
SPDIT SICAF	450	3 191	4 151	3,86%	28 000 000	0,00%
TUNISIE LEASING	172	4 014	3 677	3,42%	8 600 000	0,00%
TUNIS RE	332	3 539	3 320	3,09%	15 000 000	0,00%
TUNISIE PROFILE	500	2 160	2 159	2,01%	45 000 000	0,00%
<b>BTA</b>		<b>30 600</b>	<b>31 060</b>	<b>28,92%</b>		
BTA6,75%JUILLET2017	30	30 600	31 060	28,92%		
<b>EMPRUNT NATIONAL</b>		<b>5 000</b>	<b>5 136</b>	<b>4,78%</b>		
EMPRUNT NATIONAL 2014	50	5 000	5 136	4,78%		
<b>OPCVM</b>		<b>4 820</b>	<b>4 828</b>	<b>4,50%</b>		
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	47	4 820	4 828	4,50%	1 194 924	0,00%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE TITRE</b>			<b>63 295</b>	<b>58,94%</b>		